

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, VENDREDI 19 OCTOBRE, 1849.

No. 9.

Des conciles provinciaux ET ASSEMBLÉES SYNODALES.

Que l'on nous permette, pour donner une idée de la situation du Clergé sous le règne de Louis XIV, de citer quelques lignes d'une remontrance que l'Assemblée des Evêques, réunis à Paris l'année 1670, adressa à ce prince, pour obtenir l'autorisation nécessaire : "Le Concile de Trente n'a rien commandé avec tant de force, et, Sire, nous supplions Votre Majesté de remarquer que ce Concile a principalement fait ses décrets sur les instances pressantes des rois vos prédécesseurs, qui avaient chargé leurs ambassadeurs de poursuivre cet article comme l'un des plus importants pour le rétablissement de la discipline. Serait-il digne de refuser à l'Eglise ce que les rois eux-mêmes ont demandé avec tant de zèle pour elle? Personne n'ignore ce que les ordonnances ont prescrit à ce sujet aux Archevêques et Evêques de votre royaume. Nous vous demandons, Sire, qu'il nous soit permis d'exécuter ce que vos ordonnances nous commandent... Emeu- pécchez-nous de nous engager dans les affaires de la terre, mais permettez-nous de nous assembler pour celles du ciel, pour lesquelles notre ordre sacré est divinement établi..." L'effet ne répondit point à ces prières, et jamais sous Louis XIV, depuis au moins qu'il eut pris les rênes de l'empire, il ne fut possible de tenir un Concile. Le clergé renouva ses instances, et de la manière la plus vive, sous le règne suivant, en 1755 et en 1760, et obtint pour toute réponse cette déclaration : *Le roi ne peut que répéter ce qu'il a déjà déclaré plusieurs fois sur une semblable demande. Il reconnaît l'utilité des Conciles provinciaux, et Sa Majesté se portera volontiers à les permettre, lorsqu'il sera nécessaire de les convoquer.*

Quel pouvait être le motif de ces refus constants opposés aux sollicitations du clergé? On a dit qu'il fallait chercher ce motif dans les tendances de la monarchie à établir en France un pouvoir absolu. Les Conciles nationaux avaient donné l'idée et le modèle des états-généraux, et s'identifiaient souvent avec eux; comme l'observent la plupart de nos historiens les Conciles provinciaux donnèrent lieu aux Etats particuliers des provinces. Il était donc assez naturel que dans un temps où la politique se proposait de rendre ces Etats plus rares, elle désirât aussi que les Conciles se réunissent moins fréquemment, pour ne pas réveiller dans le corps de la noblesse et dans le tiers-état, le désir de se réunir selon les anciens usages de France. "Les rois, dit le vénérable auteur des *Institutions diocésaines*, furent amenés à violer sur ce point la constitution de l'Eglise, pour pouvoir plus facilement violer celle de l'Etat. La liberté, les formes représentatives, ne pouvaient pas, ce semble, rester dans l'ordre religieux, quand on tendait à les bannir de l'ordre politique."

A cette première cause, qui tenait probablement moins à un dessein formé de changer la constitution qu'à une tendance générale de

l'époque, il faut ajouter les droits que le gouvernement attribuait sur la direction des affaires ecclésiastiques, en sa qualité de protecteur des canons. Il est bien certain que depuis la réaction qui s'était opérée au quinzième et au seizième siècle, la politique du gouvernement dans ses rapports avec la religion, était d'exercer sur l'Eglise une influence qui ressemblait à la domination. Les rois, et plus encore la magistrature, tout en respectant sincèrement la religion, voulaient cependant que les affaires de discipline extérieure ne se décidassent que conformément à leurs vues, et fussent subordonnées à la haute direction du pouvoir civil. Il se prétendait en droit de juger de ce qui convenait ou ne convenait pas mais ceux-là seulement qui y étaient députés par la province; les autres ne pouvaient s'y présenter que sur leur demande, et avec l'adjonction du roi : aux Evêques députés étaient adjoints en nombre égal des membres du second ordre du clergé, parce que l'objet principal de ces assemblées était de régler la part dans laquelle chaque bénéficiaire contribuerait aux *devis gratuits* que l'on offrait au roi, et aux charges communes de la gestion générale des affaires de l'Eglise de France, il fallait bien que les deux ordres du clergé fussent représentés. Les assemblées purement ecclésiastiques, réglées par les saints canons, ont un président, c'est le patriarche, le primat, le métropolitain, ou à défaut de celui-ci pour les Conciles provinciaux, l'Evêque le plus ancien de la province, dans les assemblées dont nous parlons, le président était nommé à la pluralité des suffrages. Enfin ces assemblées n'étaient pas libres de continuer leurs travaux aussi longtemps qu'elles l'auraient jugé convenable, le roi fixait lui-même le nombre de jours que l'on devait consacrer aux réunions, et sur son ordre l'assemblée était dissoute (1).

Le caractère de ces assemblées du clergé ne permettait donc pas aux Evêques qui les composaient, d'agir avec l'autorité qui est propre aux Conciles. Aussi s'abstinrent-ils toujours d'imposer des lois ou des règlements de discipline, aux divers diocèses de l'Eglise de France, et de décerner des peines canoniques contre qui que ce fut. Toutefois, comme les Evêques ont partout, dans leur auguste caractère, l'autorité et la mission de veiller à la pureté de la foi et de la discipline, ils peuvent incontestablement, quand ils se trouvent réunis, à quelque occasion et sous quelque forme que ce soit, s'occuper de ce double objet. Les Evêques de France ne négligèrent pas l'occasion que leur donnaient les assemblées périodiques du clergé, de procurer le bien de l'Eglise. Ce fut dans ces assemblées qu'ils acceptèrent solennellement les Bulles dogmatiques du Saint-Siège contre le jansénisme, qu'ils dénoncèrent au gouvernement les empiètements de la magistrature sur la juridiction de l'Eglise, qu'ils condamnèrent plusieurs propositions avancées contre la pureté de la morale chrétienne, qu'ils proscrivirent les ouvrages des hérétiques du dernier siècle. Quant à la discipline, ils rédigeaient dans ces mêmes assemblées, des règlements sur les points qui leur paraissaient les plus importants, et les communiquaient, sous forme d'avis, à tous leurs

(1) Voyez sur l'origine, la forme, l'autorité de ces assemblées du clergé de France, un ouvrage remarquable de M. de Pompiann. Défense des actes du clergé de France, concernant la religion, par l'Evêque du Puy; première partie.

confères dans l'Episcopat, les exhortant à les adopter pour leurs diocèses respectifs. Quelquefois même pour assurer davantage les réformes réputées plus urgentes, ils prononcèrent, contre les prélats qui résistent de se soumettre aux décisions de l'Assemblée, la privation de voix délibérative à l'entrée dans les assemblées générales et provinciales du clergé de France. C'est ainsi, qu'à défaut de conciles, les Evêques pourvurent aux nécessités de l'Eglise, et parvinrent à maintenir dans l'ordre ecclésiastique cette salutaire discipline que les étrangers ont admirée.

(A continuer.)

Nous disions dans un précédent numéro que le gouvernement français s'était hâté, sans demande préalable de la part des Evêques, d'émaner un décret autorisant la réunion des Conciles métropolitains et des synodes diocésains que les Archevêques et Evêques jugeront utiles de convoquer pendant l'année 1849. Nous publions ci-dessous ce décret, précédé de la lettre du Ministre qui au Président, en expose les motifs. Ces documents prouvent deux choses : 1° l'esclavage déplorable auquel l'autorité civile avait, depuis longtemps, réduit l'Eglise de France, 2° les indices manifestes d'un retour à des idées moins étroites et moins tyranniques de la part du gouvernement.

RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Monsieur le Président.

Plusieurs prélats ont manifesté le désir, qu'ils avaient souvent et inutilement exprimé sous les précédents régimes, de se réunir en Conciles métropolitains pour s'occuper de diverses questions qui, dans l'ordre spirituel, touchent à l'exercice du culte et à la discipline intérieure du clergé.

Ce désir trouve une justification naturelle dans la nouvelle situation de la France. Après les commotions qu'a éprouvées l'ordre social, après la conservation de droits et de devoirs nouveaux écrits dans la Constitution, on comprend que les archevêques aient senti le besoin d'appeler à eux leurs suffragants afin d'arrêter en commun les mesures que pouvait exiger la bonne direction de leur clergé et les soins de leur administration spirituelle.

L'autorité publique ne pouvait que s'associer à cette pensée; elle devait voir sans ombra-ge des assemblées qui ont une des institutions du culte catholique, et qui, au fond, n'ont rien que de conforme à l'esprit libéral de notre Constitution. Un entier assentiment a donc été donné.

Mais, en prenant l'intérêt de l'administration des cultes, j'ai dû me demander si, au point de vue des formes conservatrices de notre droit public, cet assentiment ne devait pas être plus explicitement exprimé.

A cet égard, il m'a semblé que l'article 4 de la loi du 18 germinal an X, en statuant : qu'aucun Concile national ou métropolitain, aucun synode diocésain, aucune assemblée délibérante n'aura lieu sans la permission expresse du gouvernement, exigeait que les réunions dont il s'agit, pour avoir un caractère suffisant de légalité, fussent l'objet d'une autorisation formulée dans un décret du Président de la République.

C'est le but, monsieur le Président, du

projet que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux.

Le temps n'est sans doute pas éloigné où le gouvernement pourra, dans cet esprit de vraie liberté qui est au fond de ses sentiments, comme dans les principes de la Constitution, soumettre à un examen sérieux l'ensemble de notre législation religieuse et réviser, en particulier, les dispositions de la loi organique du 18 germinal an X. Aujourd'hui, il se borne à en assurer l'exécution.

Si vous me faites l'honneur, monsieur le Président, d'approuver le présent rapport, je vous prierais de vouloir bien signer le projet de décret ci-joint :

Le ministre de l'Agriculture et du Commerce, chargé par intérim du portefeuille de l'Instruction publique et des cultes.

V. LANJUNAIS.

Paris, le 16 septembre 1849.

DECRET.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Président de la République, Vu les art. 1 et 16 du concordat du 26 messidor an IX.

Vu l'art. 4 de la loi organique du 18 germinal an X;

Sur le rapport du ministre de l'Agriculture et du Commerce, chargé par intérim du portefeuille de l'Instruction publique et des cultes, et après en avoir délibéré en conseil des ministres;

Décrète :

Art. 1er. Sont et demeurent autorisés, pendant l'année 1849, les conciles métropolitains et les synodes diocésains que les Archevêques et Evêques jugeront utiles de tenir en leur métropole ou diocèse pour le règlement des affaires qui, dans l'ordre spirituel, touchent à l'exercice du culte et à la discipline intérieure du clergé.

Art. 2. Le ministre de l'Instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à l'Élysée, le 16 septembre 1849.

L.-N. BONAPARTE.

Le ministre de l'Agriculture et du Commerce, chargé par intérim du portefeuille de l'Instruction publique et des cultes.

V. LANJUNAIS.

Les officiers du concile qui ont été proclamés à la session sont :

Secrétaires : MM. Sibour et Ravinot;

Pronoteurs : MM. Baquet et Hiron.

Maîtres des cérémonies : MM. Eglée, de Comay et Hugon.

Affaires de Rome.

On lit dans la *Patrie* du 22 : "La situation des affaires de Rome s'est compliquée depuis quelque temps. Notre diplomatie éprouve des obstacles sérieux et une sorte de mauvais vouloir de la part des conseillers de Sa Sainteté.

M. de Bellame, attaché d'ambassade, vient de partir avec des propositions de nature à surmonter, on l'espère, ces difficultés. Au surplus, le gouvernement français continue à marcher d'abord avec les autres cabinets dans cette importante question."

An milieu de ces circonstances, le Pape a publié un manifeste et une notification d'un mistie conçus en ces termes :

PIÈCE A SES SUJETS BIEN-AMÉS.

A peine les vaillantes armées des puissances catholiques, qui ont concouru avec un dévouement vraiment filial au rétablissement de notre pleine liberté et indépendance dans le gouvernement des domaines temporels du saint-siège, vous avaient-elles délivrés de la tyrannie qui vous opprimait de mille façons, que nous avons élevé des hymnes de remerciements au Seigneur; mais nous avons en tête en même temps d'envoyer à Rome une commission de gouvernement, composée de trois prélats recommandables, afin qu'elle reprît en notre nom les rênes de l'administration civile, et avec l'aide d'un ministre, peuvât, selon les circonstances, à toutes les mesures qu'exigeaient immédiatement l'ordre, la sécurité et la tranquillité publiques.

Avec la même sollicitude, nous nous sommes occupé d'établir les bases des institutions qui, tout en assurant à nos sujets bien-aimés les franchises convenables, devaient assurer aussi notre indépendance, que nous sommes dans l'obligation de maintenir entière en face du monde. En conséquence, pour la consolation des bons, qui ont si bien mérité notre bienveillance et notre attention spéciales, pour le désappointement des méchants et des aveugles, qui se prévalurent de nos concessions pour renverser l'ordre social, et pour prouver à tous que nous n'avons rien à cœur que votre véritable et solide prospérité, nous avons arrêté de science certaine et dans la plénitude de notre autorité les dispositions suivantes :

Art. 1er. Il est institué à Rome un conseil d'Etat qui donnera son avis sur les projets de loi avant qu'ils soient soumis à la sanction souveraine. Il examinera toutes les branches de l'administration publique sur lesquelles son avis sera réclamé par nous et nos ministres.

Une loi ultérieure déterminera les quantités et le nombre des conseillers, leurs devoirs, leurs prérogatives, les règles des discussions et tout ce qui peut concier la marche régulière d'une si haute assemblée.

Art. 2. Il est institué une consulte d'Etat pour les finances. Elle sera entendue sur le revenu de l'Etat, elle examinera les dépenses, arrêtera aussi le règlement des comptes. Elle donnera avis sur l'imposition de nouvelles taxes ou la diminution des taxes existantes, sur le meilleur mode d'en opérer la répartition, sur les moyens les plus efficaces de faire refluer le commerce, et en général sur tout ce qui regarde les intérêts du trésor public.

Les membres de la consulte seront choisis par nous sur des listes qui nous seront présentées par les conseils provinciaux. Leur nombre sera fixé en proportion des provinces de l'Etat. Il pourra être accru par l'adjonction d'un nombre fixe de sujets que nous nous réservons de nommer.

Une loi ultérieure déterminera les formes des propositions des membres de la consulte, leurs qualités, les règles de l'examen des affaires, et tout ce qui peut efficacement et promptement contribuer à la réorganisation de cette branche si importante de l'administration publique.

FEUILLETON.

Mission de l'Abyssinie.

Extrait d'une lettre de M. de Jacobis, missionnaire Lazariste en Abyssinie, à un de ses Confrères.

"Monsieur et cher Confrère, "Humble missionnaire en Ethiopie, je ne puis vous raconter que de modestes travaux. Malgré leur obscurité j'aime à croire, qu'ils intéresseront votre bienveillance. Je commence par les convents abyssins, et par les efforts que nous avons essayés pour convertir les moines qui les peuplent.

"Il existe en Abyssinie des montagnes dont le sommet se perd quelquefois à onze mille pieds au-dessus du niveau de la mer. Autour leur cime est élevée, autour leurs flancs sont abruptes; on dirait de vastes tours dont les murailles tombent à pic. Pour arriver aux plateaux qui les couronnent, quand ils sont accessibles, on n'a pas d'autre voie qu'un sentier roide, étroit, et comme mystérieusement voilé dans les plus hautes parties au faite desquelles il doit conduire. Au terme de cette rude avenue, on trouve souvent avec surprise des eaux fraîches et vives, des pâturages délicieux, puis dans certaines échancrures, des vallées aussi gracieuses qu'elles sont fécondes. Et lorsqu'enfin l'on embrasse dans son ensemble cette nature tour à tour majestueuse, escarpée, souriante et sévère,

on a peine à concevoir tout ce qu'elle offre de tableaux enchâssés et de points de vues pittoresques au regard qui la contemple.

"Sur ces monts, isolés comme des pyramides et défilés comme des citadelles, habitant de temps en temps des princes religieux. Par son escarpement et sa situation leur donne la sécurité personnelle, tandis que par sa fertilité il fournit aux besoins de leur existence. Il n'est même pas rare qu'ils y renouvellent un sanctuaire pour recueillir les prières de leur infirmité, et un cimetière béni pour abriter le sommeil de leurs cendres.

"C'est aussi sur ces hauteurs que sont assis les convents abyssins. Jetés pour la plupart aux frontières de l'Abyssinie chrétienne, ils paraissent se dresser, d'un côté comme un boulevard pour défendre cette région contre l'infidélité qui la presse; d'un autre côté comme des places préparées pour recevoir la lumière de l'Evangile et la transmettre à ce paganisme sur la limite duquel ils s'élèvent. Le sentiment de cette double mission qu'ils semblent, par leur position même, appelés à remplir, est précisément ce qui nous a décidé à en tenter la conquête. Nous avons commencé par celui de Damuo.

L'Ambo ou montagne qui sert de piédestal à ce monastère, est tout entière formée de couches d'argile supposées et coupées de quartz blanc. Sur ces pentes croît avec abondance et vigueur ce que les botanistes désignent sous le nom de *quelqual* d'Abyssinie, variété singulière d'euphorbe, présentant l'aspect d'un chandelier colossal. On ne le voit pas

seulement naître aux flancs du Damuo, et à la fraîcheur du *Nyct* dont les eaux baignent le pied de cette montagne, il couvre l'Abyssinie partout, et partout il apparaît gigantesque. Si l'on voulait figurer l'Abyssinie par un symbole, on devrait choisir le *quelqual* comme on a choisi le palmier pour symboliser l'Egypte et la Syrie.

"Arrivés à la base du Damuo, nous vîmes la route se briser et monter contre un rocher immense, se dressant devant nous comme le mur d'un bastion. A ce rocher s'adossait par ses deux extrémités une vaste palissade parcourue d'un cercle. C'était la clôture d'une maison de religieuses abyssinnes. La supérieure vint à notre rencontre et se hâta de nous dire qu'elle appartenait à la plus haute noblesse du pays. Elle et ses compagnes sont consacrées à la garde d'un sanctuaire bâti près de là, et qui sert de lieu de pèlerinage aux femmes dévotes de l'Abyssinie, condamnées à ne jamais visiter l'hermitage construit au sommet du Damuo.

"Nous, sur qui ne pesait pas la même défense, nous cherchions de l'ail par quels moyens et de quel côté nous pourrions escalader la montagne. Point de chemin visible à la surface du rocher; point d'entrée qui nous annonçât une avenue souterraine. Seulement deux longues cordes pendaient d'en haut sur l'abîme. C'est avec elle que les moines, aidés par de jeunes prêtres, sont arrivés jusqu'à eux les objets dont ils ont besoin et les étrangers qui désirent visiter leur désert. "Je me décidai, avec une certaine appré-

hension toutefois, à me faire hisser par cet appareil étrange. Et me voilà triomphalement élevé dans les airs, choquant le rocher, rebondissant, choquant encore, comme l'eût fait un bloc de pierre. Malgré ce que cette ascension pouvait avoir de pittoresque, je fus heureux de la voir finir, et en retrouvant la terre ferme au faite de la montagne, je remerciai avec effusion les moines qui m'avaient fait ainsi sans malheur monter comme un aréopage dans l'espace.

"Le plateau de la montagne présente une circonférence de deux mille pas. La terre végétale y est rare et peu profonde, c'est à peine si le gramen et le chardon y trouvent assez de suc pour s'alimenter. Toutefois avec un peu de travail et d'industrie, on pourrait féconder cette nature ingrate, et lui donner l'aspect d'un jardin suspendu, comme par enchantement, dans le vague des cieux et sur la profondeur des abîmes. J'en ai jugé par des oliviers sauvages et des genévriers qui croissent à merveille dans le cimetière du couvent, et par des sycomores, qui, jetés au levant de la montagne, faisaient ondoyer, sur les précipices au bord desquels ils penchaient, des rinceaux magnifiques et des ombres immenses.

"Après l'emplacement du monastère, j'en visitai l'église. Elle est assise sur les ruines d'un sanctuaire plus ancien, renversé, dit-on, au XVIe siècle par Grogne, l'Attila de l'Abyssinie. Quoique rien ne soit grand et beau dans ce nouvel oratoire, on reconnaît que ce n'est point un Abyssin qui en fut l'architecte, soit à

un certain air européen qui règne dans le plan soit à l'absence complète des caractères propres au style oriental.

"Près de là sont creusées de manière à former un vaste rectangle, cent cinquante citernes et à peu près autant de tombeaux. On suppose que les unes et les autres remontent à l'empereur Calob qui régna au cinquième siècle; la sollicitude de ce prince eût alors embrassé, comme on le voit, les vivants et les morts. Un autre objet appelait notre curiosité; c'était les grottes des religieux. Conduits par un jeune moine, nous nous dirigeâmes vers celle où le fameux Abbona Jeclai-manota s'exerçait à la prière et à la pénitence. Mon âge ne me permit pas de pénétrer dans cette retraite d'une avenue trop difficile; mais notre guide qui s'y était enfoncé en sortit bientôt, et montrant à nos regards étonnés une pierre énorme, il nous dit que Jeclai-manota se la mettait sur la tête, quand il passait la nuit en oraison.

"J'entrai dans une autre grotte d'un accès moins périlleux. Sur le roc qui en fut le fond paraît une empreinte, comme celle d'un homme qui, s'y étant appuyé, aurait laissé la trace de ses épaules gravée miraculeusement sur la pierre. Le guide signale ce phénomène à notre attention : "Ici, nous dit-il, notre père Abbuma Aragavvi pria, quand Jésus daigna lui apparaître et lui parler ainsi : "Par amour pour toi, ô Aragavvi, je ferai que tous ceux qui seront enterrés dans ce désert, soient sauvés, se fussent-ils rendus tristement fameux par toutes sortes de crimes."

Art. 3. L'institution des conseils provinciaux est confirmée. Les conseillers seront choisis par nous sur des listes présentées par les conseils communaux.

Ils débiteront les intérêts locaux de la province, les dépenses à faire aux frais de la province, et, avec leur concours, les comptes de recettes et de dépenses de l'administration intérieure. Cette administration sera désor mais confiée à une commission administrative qui sera choisie par chaque conseil provincial sous sa responsabilité.

Quelques membres du conseil provincial seront appelés de préférence à faire partie du conseil du chef de la province pour l'aider dans l'accomplissement de la surveillance qu'il doit exercer sur les communes.

Une loi ultérieure déterminera le mode des proportions, les qualités et le nombre des conseillers pour chaque province, et après avoir prescrit les rapports qui doivent exister entre les administrations provinciales et les grands intérêts de l'Etat, réglera ces rapports et indiquera comment et jusqu'où s'étendra la surveillance supérieure sur ces administrations.

Art. 4. Les représentations et l'administration municipales seront réglées sur les plus larges franchises qui soient compatibles avec les intérêts locaux des communes.

L'élection des conseillers aura pour base un nombre étendu d'électeurs, en ayant principalement égard à la propriété.

Les éligibles, outre les qualités intrinsèques nécessaires, devront payer un cens qui sera fixé par la loi.

Les chefs des administrations municipales seront choisis par nous, et les anciens chefs des provinces sur trois présentations faites par les conseils communaux.

Une loi ultérieure déterminera les qualités et le nombre des conseillers communaux, le mode de leur élection, le nombre de ceux qui composeront la municipalité; elle réglera la manière de l'administration en la faisant concorder avec les intérêts de la province.

Art. 5. Les réformes et les améliorations s'étendront aussi à l'ordre judiciaire et à la législation civile, criminelle et administrative. Une commission va être nommée pour s'occuper du travail nécessaire.

Art. 6. Enfin, toujours porté à l'indulgence et au pardon par l'inclination de notre cœur paternel, nous voulons encore non fois donner place à un acte de clémence envers les hommes égarés qui ont été entraînés à la trahison et à la révolte par les séductions, l'hésitation et l'absence aussi par les faiblesses d'autrui. Ayant d'abord part présent à la pensée ce que réclament de nous la justice, fondement des royaumes, les droits d'autres mécontents au violé devoir qui nous incombe de vous protéger contre le renouvellement des maux que vous avez soufferts, et l'obligation de vous soustraire à l'influence pernicieuse des corrupteurs de toute morale et des ennemis de cette religion catholique, qui, source inépuisable de tout bien et de toute prospérité sociale, faisait votre gloire, et vous faisait remarquer comme la famille d'élection que Dieu favorisait de ses dons particuliers, nous avons ordonné qu'on publiât en notre nom une amnistie pour tous ceux qui ne sont point exclus de ce bienfait par les exceptions énoncées dans l'ordonnance.

Telles sont les dispositions qu'en présence de Dieu nous avons cru devoir publier pour votre bien. Elles sont compatibles avec notre dignité, et nous sommes convaincu que, fidèlement exécutées, elles peuvent produire ce bon résultat, qui est l'honorable souhait des esprits sages. Le bon sens de tous ceux d'entre vous qui aspirent au bien en proportion des maux qu'ils ont soufferts, nous en est une ample garantie. Mais ayons soin, par dessus tout, de mettre notre confiance en Dieu, qui, même au milieu de ses justes desseins, ne dément jamais sa miséricorde.

Donné à Naples, au faubourg de Portici, le 12 septembre 1849, de notre pontificat l'an quatrième.

NOTIFICATION.

La commission de gouvernement, Sa sainteté, touchée des circonstances qui peuvent atténuer, pour un certain nombre de

ses sujets, la faute d'avoir participé aux troubles politiques qui dernièrement ont tant affligé les Etats pontificaux, et désireuse de montrer toujours davantage la bonté de son cœur vraiment paternel, usant de son plein pouvoir au profit de tant d'égares, peut-être plutôt séduits que séducteurs, a daigné prendre les dispositions suivantes conformément à l'art 6 de son motu proprio en date de Naples, 12 courant :

En exécution des commandemens vénérés de Sa Sainteté, nous nous empressons de publier, conformément à ses intentions souveraines à nous transmises, les dispositions suivantes :

A tous ceux qui ont pris part à la révolution récemment terminée dans les Etats pontificaux, est accordée, par indulgence souveraine, la remise de toute peine encourue en conséquence des délits politiques par eux commis.

De ce pardon sont exceptés : Les membres du gouvernement provisoire ;

Les membres de l'assemblée constituante qui ont pris part aux délibérations de l'assemblée ;

Les membres du triumvirat et du gouvernement de la république ;

Les chefs des corps militaires ;

Tous ceux qui, ayant joui du bénéfice de l'amnistie antérieurement accordée par Sa Sainteté, et manquant à la parole d'honneur qu'ils avaient donnée, ont participé aux soulèvements survenus dans les Etats du Saint-Siège.

Ceux qui, outre les délits politiques, se sont rendus coupables des délits atteints par la loi pénale actuelle.

Le pardon ne garantit pas la conservation de leurs emplois, publics, provinciaux ou municipaux, à ceux qui, par leur conduite dans les troubles passés, ne s'en sont pas rendus dignes. Cette réserve s'étend aux employés et militaires de toute arme.

Du Quirinal, ce 18 septembre 1849.

G. card. DELLY GENA SERRATEI
L. card. VANNICELLI CASINI,
L. card. ALTIERI.

On lit dans la Gazette du Midi :

"S'il faut en croire une correspondance de Paris, M. de Lamennais nous prépare un nouveau scandale, un libelle destiné à faire suite à ses féroces Paroles d'un Croquant. Ce pamphlet se rapporterait aux affaires de Rome et aurait pour titre : Plus de tiare !..."

La même feuille ajoute :

"Le célèbre père Ventura prépara de son côté, assure-t-on, deux lettres adressées aux peuples italiens pour les exhorter à demeurer fermes dans la vraie croyance, et à repousser loin d'eux une cause d'anarchisme et de mort. L'exemple de soumission personnelle qu'il vient de donner, exemple plus éloquent que sa parole même, ne peut que prêter désormais plus d'autorité à de telles exhortations ; les précédents politiques du père Ventura, ses dissentiments avec le Pape, ses essais de médiation, malheureux et à notre avis impossibles, entre Pie IX et Mazzini, enfin, son exil volontaire, tout contribue à le mettre au-dessus du soupçon de vues intéressées dans la défense de la papauté, et s'il accomplit le projet qu'il annonce, nous aurons eu, après l'imitation de l'Évangile, une imitation non moins heureuse de Lettres doctrinales de Bossuet. De toute manière, ce serait un noble combat d'intelligence que celui de Ventura contre Lamennais, et la victoire de la raison sur le pamphlet ne nous semblerait pas un instant douteuse.

"P.-S. Nous venions d'écrire les lignes qui précèdent lorsque nous avons vu, dans un journal de Florence, un premier fragment des deux Lettres du père Ventura à un ministre protestant. L'auteur s'attache à prouver que tout ce qu'il y eut de pur dans le mouvement réformiste d'Italie appartient à l'esprit chrétien, et que tout ce qui a perdu ce mouvement vient de l'impérialisme et de l'impérialisme. Nous ne saurions pas ce morceau qui est lui-même une traduction du français ; mais nous espérons lire bientôt dans notre langue même cet opuscule, qui doit paraître, dit-on, très prochainement à Paris."

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 19 OCTOBRE 1849.

BULLETIN.

Opinion de la presse anglaise et américaine.— Le mouvement du Canada.— La crise commerciale et financière.— Amélioration des affaires.— Députations en Angleterre.— Derniers avis de Toronto

Si l'Angleterre a besoin, en ce moment, de consolation pour ses nombreux embarras coloniaux, les Américains paraissent bien disposés à lui en offrir, à titre de parents, ils s'intéressent toujours à tout ce qui la concerne. Mais cet intérêt semble redoubler quand ils jettent les yeux du côté de St. Laurent et qu'ils contemplent ce vaste territoire, ces magnifiques voies de communication, ces lacs, ces fleuves, ces forêts, qui offrent, disent-ils, à l'industrie humaine tant de ressources, mais qu'on laisse si longtemps improductives et inexploitées. Il y a peut-être une autre raison que les fait s'intéresser à nos affaires. Quoiqu'il en soit, ils ont un intérêt naturel à ce que la vieille Angleterre, ils conservent encore quelques reminiscences du régime colonial, souvenir de voyage et de trafic, qui les fait regarder d'un œil inquiet et jaloux leurs voisins d'aujourd'hui, leurs maîtres d'autrefois. — Il est donc tout naturel qu'en ce moment, ils nous donnent une large part leur attention et que tout d'abord leurs sympathies semblent acquies à ceux qui parlent de séparer le Canada de la Grande-Bretagne et de l'annexer à la confédération américaine.

Les journalistes américains ne sont pas gens à reculer devant la tâche. La plume ne leur tombe pas des doigts, quand ils parlent de la chute prochaine de la domination anglaise en Amérique, et le sang ne leur échappe pas des mains quand ils sentent la profonde blessure de nos divisions intestines et internationales. Ils parlent de l'annexion sans la moindre émotion et comme de la chose la plus simple du monde. Lors de nos troubles récents, le New-York Herald disait : "Ils en viendront bientôt à demander l'annexion et l'Angleterre qui s'occupe trop peu du Canada abandonnera bien vite la lutte et permettra à ses colons mécontents de se gouverner eux-mêmes, comme ils l'entendent, soit en s'annexant aux Etats-Unis soit autrement."

En réponse à ces réflexions de M. Y. Herald, le Times de Londres a consacré une de ses colonnes. Le journal anglais remercie son confrère américain pour le trouble qu'il se donne à chercher un remède aux maux du Canada. Mais il ne croit pas, comme lui, que l'annexion leur serve de panacée. "La chose arrivant, dit le Times, ce serait notre tour à nous offrir nos colportages. Les grands faits du Canada ne seraient pas changés. Il n'y aurait de changé que le nom politique. Il y aurait encore en Canada, un demi million de français avec leurs lois et leurs usages particuliers, un nombre égal d'Ultras Bretons, gens exclusifs et impraticables. Le Congrès ne ferait que débarrasser le Parlement anglais du soin d'un enfant bien incommode. Jusqu'ici toutes les annexions et extensions des Etats-Unis se faisaient de vastes territoires occupés par quelques tribus sauvages et un bien plus grand nombre d'Américains. Les différents Etats, étaient de fait assimilés avant d'être annexés. Mais le Canada demeurerait le Canada. Nous ne nous hazarderions pas à nier que, quelque jour, il pourrait être annexé aux Etats-Unis, naturellement et facilement et que cette annexion pourrait donner un nouveau stimulus à son agriculture, à son commerce, au développement de ses immenses ressources physiques. Mais dans tous les cas, ce serait une nouvelle expérience pour les Etats-Unis, une annexion bien différente de toutes celles qui ont eu lieu jusqu'à ce jour. Une grande augmentation d'embarras à ses embarras actuels.

Comme on voit, le Times de Londres envisage bien froidement la perspective de l'annexion du Canada aux Etats-Unis. D'autres journaux d'Angleterre ont fait de même. Peut-être changeront-ils de ton et de langage quand ils auront lu l'adresse des annexionnistes de Montréal et qu'ils verront qu'il y a des gens ici qui ont pris la chose au sérieux. Il ne nous paraît pas probable, à nous qui l'Angleterre nous laissons si facilement à perdre le plus beau joyau de sa couronne.

En général la presse des Etats-Unis, autant que nous pouvons voir par les derniers journaux, se prononce en faveur de l'annexion du Canada. Il y aura pourtant de la division dans l'esprit public relativement aux intérêts du Sud de l'Union. Les Etats du sud s'y opposeraient à moins qu'on ne leur donnât, de quelque manière, un contre-poids à l'influence que le Canada apporterait contre l'esclavage dans les conseils de la nation. Mais on ne croit pas que le temps de l'annexion soit arrivé. "Ça prendra du temps, dit le N. Y. Herald, quelque empressement que soient les Canadiens à effectuer ce changement. Il faudra d'abord qu'ils obtiennent le consentement de la Grande-Bretagne avant qu'on puisse en parler sérieusement." "Ces annexionnistes ne sont pas sincères, dit le N. Y. Sun, particulièrement ceux qui sortent des rangs du vieux parti tory. Par instinct, comme par éducation, ils n'ont aucune sympathie pour ce pays et ses institutions. Ils ne demandent l'annexion que pour effrayer le gouvernement impérial et le forcer à changer les officiers publics et la politique du Canada. S'ils veulent réellement l'annexion, qu'ils effectuent leur indépendance d'une façon ou d'une autre, et nous pourrions après traiter ensemble."

"Avant qu'un sentiment populaire se déclare aux Etats-Unis, fortement en faveur de l'annexion du Canada, dit une autre feuille américaine, il faut qu'il paraisse que la majorité du peuple canadien est en faveur du mouvement; c'est aux Canadiens à nous faire voir cela." Il pourrait arriver que les Américains ne verraient pas cela de si tôt. Le mouvement de l'annexion ne paraît pas rencontrer ici la faveur et l'enthousiasme que ses auteurs en attendaient. Il a bien des partisans et des gens fort respectables, mais il est loin d'être général. Comme on peut voir par des extraits de la presse contemporaine, que nous reproduisons, dans le Haut et le Bas-Canada l'opinion publique se prononce contre l'agitation de la question en ce moment. Nous ne désespérons pas si vite de l'ordre de choses actuel. Nous avons combattu pendant bien longtemps pour obtenir le gouvernement responsable, le droit de régler nous-mêmes nos propres affaires, et après l'avoir obtenu, avant de lui avoir donné une fair trial, nous irions demander une autre chose, un autre état, une espèce de soulèvement de nos institutions politiques; (chose qui sans les meilleures circonstances a toujours de grands inconvénients) et cela parce que l'état actuel du pays ne plait pas à quelques ultras British, gens exclusifs et impraticables, comme les appelle le Times de Londres, ne veut-il pas mieux attendre un peu pour voir si les choses iront mieux ?

La principale cause du malaise et du mécontentement qui existe en ce moment en Canada, tout le monde en convient, est due à la crise commerciale et financière qui sévit dans le pays depuis tantôt deux ans. Dans cette dépression profonde survenue dans le commerce, l'industrie, la valeur de la propriété et des fonds de toute espèce, nous n'aurions pas entendu parler ni de la ligne, ni de l'annexion. L'esprit public serait moins inquiet, plus calme, plus patient. On serait moins avide de changement. Aujourd'hui un grand nombre de commerçants et de propriétaires craignent la continuation de ce triste état d'affaires et ne virent d'espoir, de prospérité et d'un meilleur avenir que dans l'annexion. Les Etats-Unis, disent-ils, ne veulent pas nous donner la réciprocité du commerce avec eux. Notre pays regorge de produits et leurs marchés nous sont fermés l'annexion nous les ouvrirait. Pour nous c'est une question de vie ou de mort."

Nous croyons que ceux qui pensent ainsi désespèrent trop tôt de leur pays, non pas que nous croyions que les marchés américains ne nous seraient pas avantageux et qu'on peut s'en passer; mais parce que nous sommes d'opinion que le Canada obtiendra bientôt la réciprocité avec les Etats-Unis en leur offrant des avantages réciproques et équivalents dans

la navigation libre du St. Laurent, l'exploitation de nos bois de construction, de nos mines, etc., D'ailleurs la dépression actuelle de notre commerce et de notre industrie passera comme celles qui frappent périodiquement le commerce et l'industrie de presque tous les pays.

Déjà depuis quelques mois, un bien sensible se fait sentir dans les affaires d'un bout à l'autre du pays. Le commerce de Pété n'a pas été mauvais, nonobstant les troubles; celui de l'automne promet d'être bon. La récolte est abondante, a en juger par les chiffres officiels, les revenus publics reçus aux douze principaux ports du Canada pour les trois quartiers finissant le 10 octobre 1849, présentent une augmentation satisfaisante comparée à 1848. Voici les chiffres :

| | 1848. | | | 1849. | | |
|---------------|--------|----|----|--------|----|----|
| | £ | s. | d. | £ | s. | d. |
| Québec..... | 55078 | 11 | 7 | 57501 | 7 | 4 |
| Montréal..... | 118101 | 9 | 1 | 169152 | 2 | 0 |
| St. Jean..... | 15938 | 6 | 6 | 16444 | 5 | 2 |
| Brockville... | 1938 | 0 | 6 | 3649 | 1 | 11 |
| Toronto..... | 17245 | 19 | 3 | 31263 | 9 | 11 |
| Kingston..... | 6831 | 16 | 9 | 8282 | 6 | 2 |
| Hamilton..... | 18078 | 6 | 3 | 29359 | 19 | 3 |
| Cobourg..... | 977 | 16 | 5 | 1193 | 18 | 6 |
| Niagara..... | 1026 | 7 | 9 | 1751 | 14 | 1 |
| Port Hope... | 891 | 16 | 11 | 1230 | 14 | 8 |
| Bellefleur... | 905 | 11 | 2 | 2102 | 0 | 2 |
| Port Stanley. | 2458 | 2 | 3 | 3781 | 12 | 1 |
| | 239462 | 4 | 5 | 325962 | 11 | 2 |

Différence en faveur de 1849... £ 86500 6 9

Il y a d'autres retenus à venir encore, ce qui porterait l'augmentation de cette tranche du revenu public pour les trois quartiers écoulés à £100,000 sur les trois quartiers correspondants de 1848, ou près de quarante pour cent, c'est beaucoup. Les revenus de nos canaux et travaux publics sont aussi considérablement augmentés. Il ne faut donc pas perdre l'espoir de voir disparaître bientôt le malaise commercial et industriel qui nous a tant fait souffrir et d'arriver encore à un état de prospérité.

Il n'y a rien de fondé dans le bruit que les partisans de l'annexion vont envoyer des députés en Angleterre pour représenter leurs intérêts. Les choses n'iront pas vite. — Il faut voir d'abord comment le peuple va faire écho à l'appel qu'on lui a fait. Il est représenté au Parlement et il peut parler comme ailleurs.

Les derniers avis de Toronto nous apprennent le départ de cette ville de Son Excellence le Gouverneur Général. Lord Elgin est allé rejoindre sa famille à Drummondville près de Niagara. Ce départ a en lieu avec une certaine pompe. Le Maire de Toronto accompagné d'un bon nombre de citoyens a conduit son Excellence à bord du steamer de guerre le *Charlotte*. Une bande de musique jouait l'hymne national et une garde d'honneur bordait la route. Quand le steamer s'éloigna du quai la foule asssemblée fit entendre de longues et bruyantes acclamations. Libéraux et conservateurs agitérent leurs chapeaux. Lord Elgin répondit cordialement à ces témoignages de respect et d'estime, exprima la satisfaction qu'il avait éprouvée de sa visite et de son séjour à Toronto. MM. Baldwin et Hincks accompagnèrent Son Excellence jusqu'à Drummondville. M. Lafontaine était allé jusqu'à Buffalo et devait aussi se rendre auprès du Gouverneur Général, pour prendre part aux délibérations du conseil.

Nous n'avons encore rien de certain sur la question du siège du gouvernement. On s'accorde cependant à dire que, s'il part de Montréal, ce ne sera qu'au printemps. La saison est trop avancée maintenant pour penser à un déménagement.

Arrivée de Missionnaires.

Le P. Laverlochère, de la Congrégation des Oblats, est arrivé mercredi matin de sa mission parmi les Sauvages. Parti de Montréal au commencement du mois de mai dernier, il s'adjoignit les PP. Clément et Arnaud, en passant à Bytown. Le P. Clément devait faire les missions situées sur le Canada, tandis que les deux autres pousseraient leurs excursions jusque sur le bord de la Baie d'Hudson. Ils arrivèrent le 30 mai au fort Témiskaming.

Arrivée de Missionnaires.

Le P. Laverlochère, de la Congrégation des Oblats, est arrivé mercredi matin de sa mission parmi les Sauvages. Parti de Montréal au commencement du mois de mai dernier, il s'adjoignit les PP. Clément et Arnaud, en passant à Bytown. Le P. Clément devait faire les missions situées sur le Canada, tandis que les deux autres pousseraient leurs excursions jusque sur le bord de la Baie d'Hudson. Ils arrivèrent le 30 mai au fort Témiskaming.

Arrivée de Missionnaires.

Le P. Laverlochère, de la Congrégation des Oblats, est arrivé mercredi matin de sa mission parmi les Sauvages. Parti de Montréal au commencement du mois de mai dernier, il s'adjoignit les PP. Clément et Arnaud, en passant à Bytown. Le P. Clément devait faire les missions situées sur le Canada, tandis que les deux autres pousseraient leurs excursions jusque sur le bord de la Baie d'Hudson. Ils arrivèrent le 30 mai au fort Témiskaming.

Arrivée de Missionnaires.

Le P. Laverlochère, de la Congrégation des Oblats, est arrivé mercredi matin de sa mission parmi les Sauvages. Parti de Montréal au commencement du mois de mai dernier, il s'adjoignit les PP. Clément et Arnaud, en passant à Bytown. Le P. Clément devait faire les missions situées sur le Canada, tandis que les deux autres pousseraient leurs excursions jusque sur le bord de la Baie d'Hudson. Ils arrivèrent le 30 mai au fort Témiskaming.

Le P. Laverlochère, de la Congrégation des Oblats, est arrivé mercredi matin de sa mission parmi les Sauvages. Parti de Montréal au commencement du mois de mai dernier, il s'adjoignit les PP. Clément et Arnaud, en passant à Bytown. Le P. Clément devait faire les missions situées sur le Canada, tandis que les deux autres pousseraient leurs excursions jusque sur le bord de la Baie d'Hudson. Ils arrivèrent le 30 mai au fort Témiskaming.

Je ne crus pas à cette vision, comme vous le pensez bien. Et pourtant je m'en réjouis, parce qu'il me semblait voir un vestige, quoique altéré, de la doctrine catholique sur la remissibilité de toutes les fautes, si graves qu'elles aient pu être.

An Bizien fut mon second pèlerinage. Masse confus d'énormes pierres granitiques, ce mont offre l'aspect de ruines entassées, avec les proportions colossales de la nature. Quand nous y arrivâmes, exténués par le jeûne et par une marche de deux jours, nous pûmes nous reposer à pied d'une grande croix de bois, la seule qu'on rencontre dans toute l'Abyssinie et qui indique au pèlerin l'approche de l'Évangile. Ce signe du salut, dans un désert où toute nation se traîne languissante et courbée sous le joug de Perren, fit évanouir le sentiment de la fatigue devant les saintes émotions de la foi. Animés d'une nouvelle ardeur, nous gravâmes le sentier du Bizien, à travers les oliviers sauvages, les buissons de génévriers et une variété prodigieuse d'arbrisseaux qui en sent la végétation principale. Ces arbustes couvrent de leur ombre cinq ou six grandes citernes taillées dans le granit et enduites à l'intérieur d'un épais ciment. Aujourd'hui elles sont à sec, et la seule eau que boivent les érudites est celle qui tombe du ciel dans le creux des rochers, pourvu toutefois qu'elle ne soit pas absorbée par la trompe de l'éléphant sauvage, qui a coutume d'escalader ces hauteurs pendant la nuit.

"Du sommet de cette montagne, quand on mesure du regard cette moitié de l'horizon qui

s'étend au levant, on a sous les yeux l'Abyssinie chrétienne; l'autre partie qui se perd dans l'infini contient les populations sauvages des Habab, des Bilou qui confluent avec les Zaguis et les Seiangallas, celles des Ascadiens, premiers fondateurs de l'empire et de la littérature éthiopienne; des Saho qui, partagés en tribus nombreuses, occupent tout le pays du nord à l'est entre l'Abyssinie et la mer des Indes. Pendant que nous considérons ces royaumes inconnus ou à peine nommés dans les géographies, quelle douleur pour nous d'apprendre de la bouche des religieux, que l'immense population chrétienne qui couvrait jadis ces plaines et était desservie au spirituel par quatorze églises, toutes dépendantes de celle du Bizien, est aujourd'hui misérablement éteinte, sous la double oppression du mahométisme et de l'idolâtrie qui ont fini par l'étouffer. Au souvenir de ces chrétiens disparus, une réflexion se présentait naturellement à notre esprit, c'est que partout où la lumière de l'Évangile a doté le monde de retraites sacrées, le moins qui a gardé sa foi pure comme en Europe, a changé, par la vigueur de son bras et la force de sa parole, les solitudes en cités, les forêts en capitales d'empire, tandis que le religieux déchu de la vérité, comme dans presque tout l'Orient, ne fait qu'accroître la barbarie des mœurs, les ténèbres de la superstition et les horreurs du désert.

"A son tour, le mal a réagi contre ses auteurs. Bien que l'Évangile du Bizien existe encore, il est habituellement vide de ses reli-

gieux qui, réduits à reculer maintenant les petits-fils des anciens chrétiens apostats, demeurent dispersés dans les villages voisins; en sorte que pour les voir tous ensemble au monastère, il faut, comme nous avons fait, choisir le temps des principales solennités, pendant lesquelles ils se réunissent pour la célébration du service divin. Ainsi la montagne sainte de l'Abyssinie est presque vaine à l'abandon, la peur en a chassé la prière, et le peuple qui s'agitait à sa base, fut monté une continue menace vers ces hauteurs d'où la vérité a cessé de descendre.

Nous insérons avec plaisir la pièce de vers suivante, composée par notre compatriote Chs. Lévesque, Ecuyer, Notaire. Ces stances ont été inspirées au poète par la vue du tableau magnifique que vient de créer le pinceau de M. Hamel. Ce tableau, maintenant exposé dans l'atelier de l'artiste, représente la scène de poignante désolation qu'offraient les abris (sheds) de Montréal en 1847, lorsque nos infortunés frères d'Irlande y gisaient par milliers, en proie à la plus terrifiante misère, nus, affamés, dévorés par les ardeurs d'une fièvre qui se joignit de part de la médecine. — Le sujet était beau, sans doute; et il est d'autant plus flatteur d'entendre dire toutes les connaissances que le peintre s'est montré digne d'un tel sujet. Il nous fait plaisir aussi, de voir M. Chs. Lévesque, avec le pinceau poète, transmettre à nos yeux ces souvenirs de l'été de 1847, si douloureux, mais en même temps si empreints des charmes que laissent après elles tant de

belles vertus pratiquées. Honneur et cordial encouragement à nos deux compatriotes !

Ode dithyrambique,

DEDIEE A MONSIEUR BOURGET,

Evêque de Montréal.

LES ABRIS.

Pourquoi riches seigneurs, en vos manoirs superbes
Affectez-vous la volupté ?
Pourquoi votre mépris, vos paroles acerbes
Répoussent-ils la pauvreté ?
Pourquoi recherchez-vous tant les jeux et les fêtes,
Où la mort pose son linéon ?
Lorsque tombe la nuit, vous appuyez vos têtes
Au milieu des plaintes, du deuil.

Vous voulez des trésors, pour, gorgés de délices,
Eterniser votre splendeur !
Vous les foulez aux pieds, les plus durs sacrifices
Sont la cause de leur malheur.
Où git votre pitié qui peut tarir leurs larmes ?
Les voyez-vous mourir de faim ?
L'Irlande est-elle vouée à l'opprobre, aux alarmes ?
Vous ! croyez-vous un lendemain ?

Sur vos murs orgueilleux de Dieu le doigt sévère.
Hélas ! écritra vos forfaits,
Et les vents dérivant en un jour de colère
L'élevation de vos palais.
Que direz-vous, alors, aux coups de la tempête
Qui ne se ralentira point ?
Vous aurez tout perdu, richesses et conquêtes !
Oh ! vous finirez dans le lointain.
Par milliers ils quittent la plage
De leur patrie en proie à mille maux,
Peste, famine et en les voit par troupeaux,

Ici, cotoyer le rivage,
Spectres vivants, les yeux hagards ;
L'Amérique qu'ils ont foulée
Se creuse sous leurs pas... O ciel, sous nos remparts
L'espérance pour eux à jamais s'est volée !

Aux abris, aux abris, cœurs généreux, sensibles !
Apprenez leurs misères !
Le mal rongé leurs os, leur misère est horrible ;
Que pouvez-vous à leurs tourments ?
Ils errent dans ces lieux, poussés par la violence
Du plus effrayant désespoir.
Hurlant comme des temps, martyrs de la souffrance ;
Pour eux le jour n'a point de soir.

Sur de tristes grabats la fille avec la mère
Blasphémant dans leurs convulsions !
Combien ont vu le fils sur son malheureux père
Porter le bras, dans ses visions.
Ils s'ignorent entr'eux ! L'amour est infidèle ;
Ils exposent leur nudité.
Sur ces corps abrutis la passion se décale,
Hélas ! sans criminalité.

Qu'ils meurent aujourd'hui ! point de cris de détresse,
De tant de maux on voit la fin.
Les plus beaux sentiments, l'amitié, la tendresse,
On voudrait réveiller en vain.
Ces cadavres glacés — nul des leurs ne resserra,
Les froids cordons de leurs linéons.
Le convoi qui les suit au lieu du cimetière,
Lui-même a cloué leurs cercueils.

Comme un vent qui brûle les airs,
Dans la cité le typhus se propage ;
Plus de gaieté, plus de concerts ;
Partout il décline, le ravage,
Où fait pour déshonorer à l'horreur du trépas...
Montréal est désert... plus de luxe, d'éclat !
Sublime religion, les pasteurs vénérables
Ont illustré ! foi !
Leurs soins infatigables,
Sans bornes et sans loi,

Comme les canots destinés à conduire les PP. Laverlochère et Arnaud à la Baie d'Hudson ne devaient partir que dans 10 ou 12 jours, le P. Clément profita de leur séjour à Témiskaming pour aller immédiatement visiter un nouveau poste situé à 8 ou 9 journées de marche, au nord-ouest de Témiskaming, et qui depuis longtemps demandait l'arrivée des Robes-noires. Nous ne savons pas encore le résultat de cette visite. Le P. Laverlochère eut beaucoup à souffrir à la vue de l'état déplorable dans lequel il trouva ceux qu'il se plaît à n'appeler jamais que ses chers Sauvages. Dans une lettre qu'il écrivit, du Lac Abbitibi, à Mgr. de Montréal, en date du 14 juin, et qui nous est parvenue trop tard pour être insérée, il dépente d'une manière touchante tout ce que son cœur souffre à la vue des misères de ceux pour lesquels il s'est dévoué tout entier. Leur infortune afflicte plus son âme sensible, que toutes les privations qu'il est obligé d'endurer. L'hiver avait été rigoureux, la chasse presque nulle. Un grand nombre étaient morts, plusieurs étaient malades dans presque tous les postes qu'il a eu à visiter. Les Néophytes dans leurs longues et cruelles maladies étaient admirables de résignation, mais les Infidèles étaient consternés, et le démon, nous dit le bon Père, les persuadant qu'ils mourraient, s'ils se laissaient baptiser, ils se tenaient cachés dans les bois où il était obligé d'aller les trouver pour les instruire. Il eut la consolation d'en baptiser quelques-uns, sur le bord de la tombe, entre autres la sœur de celui qui l'année dernière, voulut tirer sur lui. Après qu'il eut terminé la mission de Témiskaming, il s'embarqua, accompagné du P. Arnaud, dans l'un des canots de l'Hon Compagnie pour visiter les Sauvages de la Baie d'Hudson. Il se trouvait accompagné d'une cinquantaine de chasseurs des divers postes qu'il avait évangélisés, et qui conduisaient leurs pelleteries au fort de Moose; de sorte que sa marche ressemblait assez à une mission. Il baptisa, en passant au fort d'Abbitibi, les enfants nouveaux nés; séjourna dix jours au fort de Moose, puis s'embarqua sur une goëlette pour le fort d'Albany où il séjourna deux mois. La mission fut à ce poste fin très consolante; il y baptisa près de cent personnes, dont 42 adultes. Plusieurs n'avaient jamais vu de prêtres et étaient venus de bien loin, parce qu'on leur avait dit qu'une Robe-noire viendrait les visiter. "Évidemment cette mission est mûre pour le Ciel, s'écriait le missionnaire les yeux pleins de larmes, mais où sont les ouvriers?" Nous espérons donner, dans peu de jours, de plus amples détails: le dévoué Missionnaire nous a promis un récit circonstancié de ses courses apostoliques; nous le publierons sans délai.

Correspondance particulière DES MELANGES RELIGIEUX.

Lyon, 25 septembre 1849.

Prêt à rendre le dernier soupir, les yeux tournés vers son crucifix, la physionomie calme et heureuse, l'âme résignée; voyant sa patrie qu'il avait tant aimée en proie à l'anarchie, aux utopistes et à la mercuriale d'effrayants coups de main, Chateaubriand, ainsi que nous l'avons dit, s'écria d'un ton prophétique: *Le Christ seul sauvera la société moderne; voilà mon roi, voilà mon Dieu.* Puis croisant ses bras sur sa poitrine, fermant les yeux, le grand homme s'endormit. Le temps justifiera-t-il ces solennelles paroles! Nous devons le craindre, et l'espérer quand nous voyons ce qui se passe déjà sous nos yeux. Hommes délices, vous dormez, trompés par une sécurité fautive, tandis que l'ennemi s'empare sourdement les batailles de la société prête à s'écrouler et à vous entraîner dans la chute. Il est vraiment déplorable de voir nos hommes d'état, si inquiétés sur l'avenir de la France; ils vivent au jour le jour incapables de prévoir et d'assurer un lendemain. On fait du juste milieu en tout et partout; on voudrait contenter les modérés, mais on ne veut pas déplaire aux rouges. Tant que le gouvernement n'entrera pas franchement dans les réformes, dans les mesures d'ordre, dans les initiatives tant désirées, dans ces lois qui doivent surveiller la religion, la famille, la

propriété et les bonnes mœurs, il faut s'attendre à tout. Peut-être arrivera-t-il qu'à la rentrée de l'assemblée fixée au 1er octobre, le parti modéré se divisera; la lettre de Louis Bonaparte et le conservateur Thiers n'y contribueront pas peu. Ce dernier, valeureux champion d'une dynastie éconlée le 25 février vent de gré ou de force imposer sa volonté et ses sentiments à tous les modérés de la droite et du centre; il prétend à lui seul être l'âme de tous, diriger toutes les affaires à son gré, mais il se trompe étrangement. Les honorables représentants de la droite ne veulent plus faire cause commune avec ce Caméléon politique et ils ont raison. Tout naturellement si cette scission dans le parti modéré se réalise, les rouges qui épient toutes nos faiblesses et toutes nos fautes batront des mains et viendront au moyen d'un tirer profit. Au milieu de ces instabilités, de ces incertitudes, de ces crises, beaucoup tremblent d'une peur qu'ils ne cherchent pas à s'expliquer. Les uns espèrent, les autres doutent, plusieurs maudissent, un grand nombre croient et attend. Avec un peu plus de garantie, de la part de nos gouvernants, je serais de ceux qui oseraient et attendent; car deux choses restent encore debout, la religion catholique et la nation française. Que ces deux forces se divisent, nous sommes perdus; qu'elles s'entendent nous sommes sauvés. A part la honte infâme des démagogues, des socialistes, des pillards, qui est l'essentielle personification du désordre et du mal, il y a du bon dans tous les partis, comme il y a insuffisance et extrême, et surtout trop d'égoïsme. Quand la France subissait la monarchie de juillet, je rêvais un Henri V. et un Henri V. régénéré, relevé des prétentions absolutistes trop souvent révoltantes; et alors mes sympathies étaient de celles qui s'attachent naturellement au malheur. Mais maintenant qu'il est trop tard, et nous semblons avoir brisé avec un passé glorieux, mais incompatible désormais avec nos besoins, avec nos destinées de régénération sociale et de sages progrès; oh! je m'attache sincèrement à cette souveraineté d'un peuple vivant de ses propres idées et de ses œuvres. Que nos hommes du centre et du parti modéré se stimulent d'énergie, de désintéressement et de véritable entente; que nos soldats, nos magistrats et nos prêtres fassent leur devoir, et nous serons sauvés. M. de Falloux, l'honnête et habile, quoiqu'on en dise, est malade, et son état est inquiétant. Le ministre, est atteint d'une grande irritation de la poitrine et du larynx. La mort de ce jésuite en robe courte (style rouge), serait une véritable perte pour la France.

Le journal la *Guyenne* de Bordeaux m'est arrivé tout enflammé de noir; elle apportait la nouvelle de la mort de M. Ravez, habitant de Bordeaux depuis 1830, membre de la droite de l'Assemblée législative. C'est avec la plus douloureuse émotion, dit ce journal, que nous prenons la plume pour annoncer ce funeste événement. Il est l'autant plus accablant pour nous, il l'est d'autant plus pour nos amis qu'il était plus inattendu. Il y a quatre jours à peine que cet homme d'une si grande intelligence, d'un si noble cœur était tout entier aux affaires de notre département dans le conseil où l'avait appelé la confiance des Girondins dont il était la gloire et l'orgueil, et la voilà étendu sans vie, enlevé pour jamais à la France, dont il a été une des renommées les plus pures, à Bordeaux qu'il a illustré par ses services et ses travaux, et que son nom permette de le dire, à la grande cause politique qui avait son développement et sa foi. M. Ravez était né en 1771 à Lyon après le siège pendant lequel il s'était signalé au nombre des plus courageux. Quant il éclata la révolution de 1830 il était comte et pair de France; chevalier de l'ordre du roi, grand officier de l'Ordre d'honneur, premier président de la cour royale de Bordeaux. A l'exemple de Chateaubriand un illustre ami, il rentra dans la vie privée qu'il n'a quittée de nouveau le 13 mai 1849 que pour répondre aux suffrages unanimes des électeurs de la Gironde pour siéger à l'Assemblée à côté des Larochefoucauld, des Noailles, des Segur, des Daguessan et des Falloux.

Le choléra continue en France, ses alarmantes pérégrinations. On évalue à 20,000 le chiffre des décès dans le diocèse de Cambrai. Certaines paroisses y sont devenues presque désertes. A Paris le fléau a fait au moins 400 victimes de plus qu'en 1832. Il sévit actuellement avec force dans le cher, à Clermont et à Marseille. A ce sujet nos journaux relatent chaque jour de nouveaux traits de dévouement de la part du clergé. Vraiment jamais notre clergé n'a été plus aimé que depuis la république. C'est que jamais peut-être il n'a mieux et si tôt se placer au niveau des circonstances et des événements politiques, tout en faisant respecter ses droits, en se maintenant lui-même dans les bornes du devoir, et en gardant la plus exacte discipline. On lui reprochait d'être trop arriéré, trop attaché à de vieux principes qu'il pouvait sacrifier sans nuire à sa cause, et s'était vrai en partie; mais quand on lit ses écrits, quand on l'entend dans les chaires de nos villes, dans la tribune de nos assemblées, quand on voit ses œuvres, on se ravise et on admire. Un vieil impie, archi-rouge, nous homme instruit disait dernièrement à un prêtre, qui l'assistait et le convertit à son lit de mort: "quo de bien, Monsieur, pourrais-tu faire la partie avancée et éclairée du clergé français si elle était mieux connue." Notre expédition contre le Maroc s'est terminée en de bruyants préparatifs. Au moment où nous allions mettre à la voile la satisfaction réparatrice est arrivée. Je n'ai pu m'empêcher de sourire en voyant que l'objectif de cette fautive expédition était en tout de 700 hommes. Il paraît qu'il en faut bien peu

pour effrayer nos héros polygames, c'est été à peu près comme cette célèbre victoire que remportèrent, il y a quelques années, les anglais sur les chinois, en leur lançant des fusées volantes, à la vue desquelles les braves disciples de Confucius se précipitèrent, tous et spontanément dans la mer!

Je voudrais ne pas parler de Rome, d'abord parce que nous ne savons que très peu à quoi nous en tenir, ensuite parce que nos journaux qui nous parviennent nous auront amplement instruit de ce qui est et même de ce qui n'est pas. Encore bienheureux ont été ces officiers journaux d'avoir ce nouveau champ pour se débattre, tant ils étaient aux abois. La pénurie parfois légal, des feuilles quotidiennes n'est pas le moindre de leurs désagréments. Que penser donc de la lettre de Louis Bonaparte, et quels en pourront être les résultats? Nombre de personnes, que je ne nommerai pas, qui, la veille, n'avaient pas assez de sympathies pour ce bon et digne Louis Napoléon, n'ont plus eu pour lui le lendemain, assez de mépris et d'aversion. Je sais bien que l'inconstance est le triste apanage de l'espèce humaine, mais je fais peu de fond sur des hommes qui se mettent dans le cas de changer si vite. D'autres de la famille rouge, du genre socialiste, de la grande classification des pillards n'ont pu s'empêcher, bien que cela n'en vult pas la peine, de manifester un tout petit contentement; et pourquoi? parce qu'ils ont cru tout aussitôt lire dans cet acte la ruine du Président et la scission du parti modéré; et ce puis de la victoire, victoire... Selon moi et bien d'autres de ma catégorie, cette lettre est un malheur, et l'acte du président est une maladresse, un reste de cette excentricité, juroville dont il nous a déjà donné le spectacle. Et en effet, Louis Napoléon, au lieu de faire circuler, comme en cachette les paroles qu'il semble craindre d'avouer franchement, devait tout simplement se servir de ses organes diplomatiques reconnus; alors on y aurait vu un acte gouvernemental, un acte d'autorité. Mais un beau jour tous les journaux français, italiens, anglais, etc, ont fait feu et flamme d'une prétendue lettre du président de la République; imposant au Pape des conditions, d'après les uns exorbitantes, tyranniques, impossibles; d'après les autres admirables, douces, raisonnables. Et au milieu de ce vacarme, le président se tenait en. Plusieurs même, à imagination vive, disent l'avoir entendu se frapper la poitrine et s'écrier: *bravo!*—Je laisse libre à quiconque connaît les lois de l'acoustique de se prononcer sur la vérité du fait.

Maintenant comment vont s'arranger les choses?—Je ne le sais trop, mais j'espère que ce sera par une transaction libérale entre Pie IX et le gouvernement français. Je dis entre Pie IX et le gouvernement français, car je le crois moins possible avec *les cardinaux* à Dieu ne plaise que je prête le redresser les actes de ces hommes éminents à tant de titres; mais il me semble, d'après leur attitude actuelle, qu'ils ne répondent pas assez aux besoins du moment. Trop de concessions accordées à une semblable populace peut avoir l'effet des plaisirs jetés en pâture à l'irritation des passions; mais aussi trop de restriction peut entretenir la haine et les préjugés. Pie IX ne pourra ni ne voudra accorder la sécularisation absolue, et absurde serait celui qui voudrait l'exiger; mais il est à souhaiter qu'il n'en multiplie pas le nombre et qu'il en soit bien secondé. Est-ce que par hasard je suis du parti de ces précautionneux qui voudraient voir le clergé relégué dans une *sacristie*, et de là s'entendre toute influence et tout concours dans les affaires séculières pouvant être dirigées au bien social?—Non, le clergé a part le caractère sacré qui git en lui, à part quelques sacrifices volontaires qui l'honorent, comme ils nous honorent nous même, si nous voulions nous les imposer, à part l'habit, le clergé est notre semblable en tout; parmi ses membres nous comptons des fils, des frères chers, des amis, des protecteurs, des pères! sans doute, dans ce champ, il doit s'imposer des bornes et des bornes en raison de sa position, de ses connaissances et de ses lumières; mais s'abstenir totalement, cesser d'être citoyen, au risque de laisser pervertir l'ordre social; absurdité et tyrannie. Nos prêtres d'ailleurs ne sont ni des religieux, ni des moines (*style de quelques journaux parisiens*), ce n'est pas à ce titre que nous les avons vu partir de notre toit de famille; ce n'est pas à ce titre que nous les retrouvons à l'œuvre parmi nous. Le prêtre est un soldat, et certes ces deux hommes, dit Lacordaire, se rencontrent toujours avec honneur sur la terre étrangère et sur le sol de la patrie; le prêtre est, comme ces anciens chevaliers qui se dévouaient corps et vie à la défense de la religion et de l'humanité; entre le moine, et le prêtre scélérat il ne doit pas y avoir de différence pour les vertus, mais il est nécessaire qu'il y en ait pour les habitudes, pour les rapports et les droits sociaux.—J'ai lu avec plaisir l'acte de soumission du P. Ventura. Il est triste que cet homme illustre n'ait pas su plus tôt sacrifier quelque chose de ses principes à l'imprescriptible devoir. Ce qui l'a vaincu surtout, c'est quand il a reconnu clairement que l'abolition du pouvoir temporel, à Rome, n'était qu'un prétexte et que depuis longtemps, grâce aux instigations des protestants d'Angleterre, les révolutionnaires disent entre eux que "l'Italie ne sera libre que lorsqu'elle aura renoncé à la papauté, à l'épiscopat, au sacerdoce, au catholicisme."—Ce qui est expressif, j'espère.

Le monde européen n'offre rien de bien important. Comorn redoute les griffes de l'Angle, et ne se rend pas. Les rouges militaires hongrois sont déçimés par les exécutions. Le maréchal Rudezki, écrit-on de Vienne, a fait son entrée dans notre capitale, le 15 7br et y a été reçu avec enthousiasme par la population. Nos rouges lyonnais travaillent et espèrent, et s'entendent parfaitement avec leurs

amis de Suisse. A part cela tout est tranquille. M. L. M. C.

Mission de Tempérance à Troy.

En attendant que quelques uns des missionnaires qui ont été, en la compagnie de M. Chiquay, visiter les Canadiens des Etats-Unis, veuillent bien nous donner quelques détails circonstanciés sur cette intéressante mission, nous aimons à annoncer à nos lecteurs que la parole de Dieu n'a pas résonné en vain aux oreilles de nos chers compatriotes des Etats de l'Union. Tous ou presque tous se sont présentés au si. tribunal de la pénitence. Imitant leurs frères du Canada, ils se sont enrôlés dans l'Association de Tempérance au nombre de 1,400 à Troy, de 1,000 à Plattsburgh et de 2,000 à Corbeau.

Nouvelles d'Europe. ARRIVEE DU NIAGARA.

Le Niagara est arrivé hier à Halifax.— Les nouvelles sont sans grande importance. La récolte est très abondante en Angleterre. La fleur de Baltimore est cotée à 24s. celle de l'Onest à 23s. et 23s. 6d. Le blé mêlé et jeune se vendait 26s. 6d. à 27s. 6d. le blanc 28s. à 29s. Les marchés et les foires sont fermes. L'argent est commun et l'escompte peu élevé.

Il y a encore apparence de guerre entre la Russie et la Hongrie au sujet des réfugiés hongrois. L'Angleterre et la France recommandent au Sultan de ne pas fléchir, qu'ils le protégeront contre la Russie.

Changements Ecclésiastiques. DANS LE DIOCÈSE DE QUEBEC.

Octobre, 1849. M. Forgues, { Séminaire de Québec. F. Buteau, { E. Méthote, { Collège de Ste. Anne, A. Blanchette, { A. Pelletier, { Les RR. PP. Jésuites, à la Congrégation de N. D. de Québec.

Curés. G. L. Derome, aux Grandines, J. B. Chartré, à St. Pierre des Bequets, A. Mayrand, à Ste Ursule, J. Bailey, au Cap de la Magdeleine, E. Chabot, à Ste. Gertrude, N. Kyrouac, à Kingsway, P. Gariépy, à Ste. Anne de Beauport, C. Beauvois, à St. Ferréol, P. Pouliot, à St. Gervais, J. Roy, à St. Lazare, F. Moore, à St. Bernard, B. Côté, à St. François de Beauce, N. Benabien, à St. Vautier, N. Bélanger, à St. Arsène, N. Doucet, à St. André, N. Gingras, à Percé, O. Binnet, à Valentin, M. Desrosiers, à Ste. Croix, (retiré), M. Grifflin, à l'Hôpital-Général, (retiré), J. N. Guertin, (retiré).

Vicaires. J. C. Cloutier, à St. Henri, L. Turigny, à Beauceport, J. Langevin, à Beauport, G. Drolet, à Québec, E. Bouchard, à St. Roch de Québec, H. Suzor, aux Trois-Rivières, J. Marquet, à Nicolet, P. J. Béland, à la Pointe Lévi, N. Pelletier, au Cap Santé, J. Sasseville, à Halifax, M. Dowling, à St. Sylvestre, E. Hallé, à St. Gervais, A. Ladrrière, à St. Thomas, L. Marceau, aux Trois-Pistoles, Z. Gingras, à St. François du Lac, J. Paradis, à Yamaché, E. X. Régis, à la Malbaie.

Nous parlerons de l'Album de la Miner dans notre prochain numéro.

Faits Divers.

AMÉLIORATIONS DANS MONTREAL.—Nous voyons avec plaisir que la fontaine ou jet d'eau que l'on construit maintenant sur la Place d'Armes en face de l'Eglise paroissiale, avance rapidement. Elle sera terminée dans quelques jours. Quand les autres améliorations de ce beau Square seront complètes, cette partie de la ville aura une apparence vraiment européenne.

PROCES POLITIQUES.—Un journal anglais de cette ville dit, nous ne savons sur quelle autorité, que le gouvernement a abandonné l'idée de faire des procès à ceux qui ont été arrêtés et admis à caution sous prévention d'avoir pris part aux troubles récents en cette ville. Si les preuves qu'on a contre eux sont faibles et insuffisantes pour obtenir des convictions, les procès seraient regrettables au point de vue de la paix et de la tranquillité publique et n'auraient pour résultat que de réveiller encore une agitation stérile.

LA TEMPERATURE.—Nous avons eu dans la dernière quinzaine un temps doux et agréable. Le thermomètre a varié sur le haut du jour de 60° à 65°. Dimanche dernier au matin le temps était froid et le mercure est descendu à 25°. L'an dernier, nous avons eu de la neige le 20 octobre.

CANADIENS EN CALIFORNIE.—La Miner d'hier soir nous donne des nouvelles de quelques nos compatriotes qui sont rendus à la Californie. M. Victor Beaudry, frère des marchands de cette ville du même nom écrit de San-Francisco en date du 31 août dernier, M. Beaudry dit qu'il a éprouvé beaucoup de misères et de privations avant d'arriver à San-Francisco.—Il a trouvé une place de commis

à \$100 par mois. Mais il dit que sa pension lui coûte de \$60 à \$70. MM. les Drs. Neison et Baudry sont aussi rendus à St. Francisco, et partent pour les mines où il y a beaucoup à faire pour les médecins.

ACCIDENT.—Lundi dernier un accident des plus déplorables est arrivé aux capitaines Farmer et Figot de l'artillerie Royale, stationnés en cette ville. Ils descendaient en voiture le chemin de la Côte des Neiges quand tout à coup les chevaux prirent l'épouvante et s'élançèrent à la course sur cette pente rapide. Les deux messieurs sautèrent hors de la voiture, le capitaine Figot en fut quitte pour un fort contusion à l'épaule mais malheureusement le capitaine Farmer tomba la tête contre le pavé. Le sang coula profusément de la bouche et des oreilles pendant près de 20 heures et on désespéra de sa vie. Les chevaux furent arrêtés dans la rue Sherbrooke en frappant contre un revoitière. Ils sont blessés gravement et la voiture fut mise en pièces.

GRANDE ASSEMBLEE A VAUDREUIL.—Il y a eu lundi dernier une assemblée des habitants du comté de Vaudreuil. On s'est occupé de chemin de fer, de la Tenure Seignioriale de la protection à l'industrie canadienne, et l'assemblée a recommandé la construction aussitôt possible de la ligne de Montréal au Déroit en passant par Vaudreuil, Glengary, Stormont, Dundas etc. On recommande l'abolition de la Tenure Seignioriale et l'établissement d'un système de protection pour l'industrie et les manufactures du pays.

SANGLANTE EMEUTE A PHILADELPHIE.—Il y a eu à Philadelphie le 9 du courant une émeute des plus sanglantes. Vers neuf à dix heures du soir, une troupe de forcenés commençaient une attaque sur une auberge occupée par un M. Nyré, qu'on disait marié ou du moins vivant avec une femme blanche. Le feu fut bientôt mis à la maison qui fut consumée de fond en comble. La population noire l'alentour sortit des habitations pour suivre à coup de fusils et de pistolets. Plusieurs personnes furent tuées et un grand nombre de blessés. Les pompiers venus d'abord au secours furent obligés de se retirer avec à blessés mortellement. Vers minuit quelques compagnies militaires rendues sur le terrain mirent fin au désordre.

POLICE.—Un homme de police du nom de Corstine a été blessé grièvement en cette ville, lundi dernier, en voulant arrêter deux malfaiteurs dans le faubourg Québec, un des deux le frappa d'un coup de couteau-poignard dans le côté.—On espère que la blessure n'est pas mortelle. Les deux misérables portant noms Denis O'Brien et Andrew Byron sont en prison.

VENTE DE POMMES A L'ENCA.—La récolte des pommes a été très abondante cette année dans les environs de cette ville. Aussi les prix n'en sont pas élevés en ce moment. Pour l'information de nos abonnés des campagnes nous publions ceux obtenus aux dernières ventes.—Tommes grises 16s. 3d. le baril, jaunes 16s. 9d. à 10s. St. Laurent 16s 3d. bonnassa 16s. 3.

APPREUX MEURTRE.—Un meurtre des plus atroces vient d'être commis dans un Township du II.-C. un M. McElliery assis au coin de son feu entouré de sa famille, fut tué par un coup de fusil tiré du dehors par une personne inconnue. On se perd en conjectures sur la cause de cet attentat. Le défunt était un homme paisible et inoffensif.

UN HÉROS DU MEXIQUE A MONTREAL.—Nous avons en ce moment en cette ville la visite d'un des héros de la dernière guerre du Mexique. C'est le major Kearney, commandant le 1er régiment de dragons des E.-U. Le major Kearney est arrivé hier et loge à l'hôtel de l'Exchange.

UNE TAXE SPECIALE.—Le conseil de ville de Montréal, a résolu, lundi dernier, d'imposer une taxe spéciale sur les habitants de la ville pour pouvoir payer ceux qui ont souffert dans les dernières insultes.

MARIAGE.

En cette ville, le 16 du courant, par Messire A. F. Trudeau, V. G. et Doyen du Chapitre de l'Evêché; M. Pierre Chartrand, à Dlle Marie-Onésime Herse, tous deux de cette ville.

DÉCÈS.

En cette ville, le 13 du courant, après une maladie de quelques heures, d'une congestion cérébrale, De moiselle Angélique-Sophie, fille aînée de feu M. François-Louis Génand, à l'âge de 27 ans.

C'en est donc fait... si jeune... elle succombe... Plus de gaieté pour nous, hélas! que des regrets! Pour elle que la mort, un sauto et des cyprès Qui vont ombrager sa tombe!...

Hier, hier encore, O mon Dieu! On voyait sur son front l'empreinte du sourire Et sa bouche aujourd'hui, dans l'écrou du délire N'a pu que prononcer un déchirant adieu! Ainsi, dans un jardin, une fleur printanière Pâlit et se dessèche en son plus beau matin; Ainsi, l'a vieillesse mort, en tranchant son Destin, La ravit à la lumière...

Mais, à quoi bon, amis ces pleurs et ces sanglots?... Ils n'apportent point de remède à nos maux... Comme une fleur qui se fane Dans le matin d'un beau jour, Elle a quitté cette terre profane Pour habiter un plus noble séjour... Oui, la hant loin des peines de ce monde Elle est pleine de gloire et de félicité, Et boit, à pleine coupe, à des sources fécondes, De l'eau de l'immortalité.

(Communiqué.) A St. Sulpice, le 13 du courant, à l'âge de 52 ans, M. Pierre Bordon, Lieutenant de Milice, après une maladie de quelques heures seulement.

Toujours inébranlables, Malgré l'injustice du sort, Jusqu'à la dernière heure ont pu braver la mort. L'ardente charité, cœur de leur ministère, Sur l'océan du monde, en pleurs et en prière, A travers les écueils a guidé leur vaisseau. Sacrifice plus beau! Souffrants, ils ont su l'écarter bannière D'un martyrologe nouveau. Abaissez vos yeux sur la terre, Filles de pitié, Dont la vie était calme auprès du sanc. O! vous avez quitté l'auaire. L'azile du bonheur pour affronter l'orage; Les palmes dans vos mains ont donné quelque ombre A ces êtres mourants. Vous avez succombé!... Recevez notre hommage. Demandez au Seigneur de bénir notre encens. O! vertueux Prêlat, qu'ici ton peuple t'aime! Tu possèdes un noble cœur, Qui ne révoit point la dignité suprême, Ton évangélique candeur. Ils étaient, les enfants, malheureux sur la terre. Preservés, tu les traitas en père. Pour eux tu préparas des couronnes au ciel. Attends...! ta récompense est au throno éternel. Et toi, dont le génie A tracé leur tableau, Même en trompant la mort, tu leur donnes la vie. Hâtant, nous admirons ton vigoureux pinceau. O! l'immortalité qui décore le globe. Puisse-telle dans son élire, Ton chef-d'œuvre de l'art, Si digne de l'honneur, Fera graver ton nom au temple de mémoire. CUIS. LÉVEQUE. St. Benoît, sept. 1849.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal 8 Septembre, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT DEUXIEME OCTOBRE, prochain, à vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-bas, par l'Agent Local, JOHN LYON, à l'île des Allumettes, auquel l'on devra s'adresser.

Prix de vente.—Trois Chelins l'Acres.

Township de Chichester.

- Range 1er, Lots A, 1 à 9, 11 à 22, contenant depuis 63 à 161 acres.
2me, Lots A à D, 122, 27 à 52 contenant depuis 38 à 171 acres.
Aussi le résidu de la partie nord, ou 86 acres des lots divisés Nos. 23 à 26.
3me, Lots A, B, C, 1 à 48, contenant depuis 43 à 146 acres.
4me, Lots, S à 46, contenant depuis 47 à 59 acres.
5me, Lots 44 à 50, contenant depuis 50 à 114 acres.
6me, Lots 27 à 50, contenant depuis 51 à 158 acres.
7me, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

Township de Sheen.

- Range 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 109 à 142 acres.
2me, Lots 34 et 35, 1/2 dans l'Est, 50 acres chaque.
3me, Lots 36 à 50, contenant depuis 100 à 260 acres.
Range 3me, Lots 53 à 68, contenant depuis 80 à 122 acres.
4me, Lots 52 à 56, 69 à 79, contenant depuis 46 à 247 acres.
5me, Lots 1 à 56, contenant depuis 100 à 154 acres.
6me, Lots 1 à 5, 14 à 56, contenant 100 acres chaque; 7 à 13 contenu inconnu.

Township de Waltham.

- Range A Lots B, 1 à 8, contenant depuis 41 à 230 acres.
1er, Lots 1 à 18, 23 à 14, contenant depuis 43 à 144 acres.
2me, Lots 1 à 50, contenant depuis 52 à 162 acres.
3me, Lots 1 à 49 do. 100 à 162 acres. 10 sept.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,

Montréal, 3 août 1849

Les individus, qui ont des locations de terres, et qui commencent à être primitifs ou comme les légataires héritiers ou substitués, et qui n'ont pas encore eu leurs parents, sont par le présent avis, invités conformément à la 5e. clause de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature, toutes terres, dont l'octroi donnait droit à des honoraires, lesquels honoraires seraient maintenant dus ou sur lesquelles il y a encore à remplir des conditions d'établissement, ou dont l'exécution des conditions d'établissement reste à être prouvée, seront convoqués et repris, à moins que tels honoraires ne soient dûment payés, et que telles conditions d'établissement ne soient remplies, et que l'exécution de celles-ci ne soient prouvées à la satisfaction du gouvernement. Le TRENTIEME jour de MAI de l'année 1851. Les honoraires devront être payés et la preuve de l'exécution des conditions d'établissement devra être filée dans le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne. Montréal, 7 août 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 15 août 1849.

EL a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL de nommer: JOHN LYON, écuyer, de l'Isle des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chichester, Sheen, Waltham et dans la dite Isle, l'agence de cette dernière étant vacante par suite de la résignation de François Xavier Bastien, écuyer. FRANÇOIS XAVIER BASTIEN, écuyer, de l'Isle du Calvaire, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite Isle, au lieu et place de Walter Radford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence. Montréal, 21 août 1849.

AVIS PUBLIC.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

Montréal, 3 août 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont en telles soit pour des Terres du Clergé ou autres terres Publiques, que s'ils ne payent au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1. Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent chaque année au moins un des versements requis, avec intérêt.

Aux Commissaires d'École.

MESSEIERS les commissaires se procureurs, ont, pour une école modèle, un instituteur, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour c. Septembre prochain. S'adresser à Messire Durocher, prêtre et curé, à Belœil. N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré. Belœil, 2 juillet 1849.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme olibernum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés. Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désireraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir. J. R. ROY. Montréal 27 septembre 1849.

College de Bytown.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques, l'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège. Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de 24 par année payable d'avance au moins par quartier. Bytown, 3 septembre 1849.

ÉCOLE

DES SOURDS-MUETS.

DEPUIS que la Législature cessa, il y a 13 ans, d'encourager l'école des Sourds-Muets, et habilement tenue par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déploieraient le sort de ces infortunés, privés des bienfaits de l'instruction. Mais lorsque les derniers recensements sont venus annoncer au public que onze cents Sourds-Muets en Canada étaient laissés dans l'oubli on regretta à bon droit cette apathie qui contrastait si étrangement avec le vif intérêt que portent aux Sourds-Muets tous les gouvernements de l'Europe et celui des États-Unis. Vouant améliorer le sort de tant d'infortunés, Mgr. de Montréal n'écouant que son ardente charité, sans secours pécuniaires, mais avec l'espoir d'obtenir plus tard l'aide de la législature, eut la généreuse pensée d'ouvrir en Novembre dernier une école de Sourds-Muets dont la direction fut confiée à M. Lagorce. Ce Prétre avec l'assistance de M. Reeves S. Muet, offre maintenant de donner l'instruction gratuite à tous les S.-Muets indigènes de la Province. Il ne sera exigé de ceux qui sont capables de payer que deux schellings et demi par mois. Dans la vue d'encourager l'école des familles offrant de pensionner quelques S.-Muets pour la modique somme de 45 piastres par mois par élève, y compris le blanchissage de leur linge. Dans le cas où les parents préféreraient fournir eux-mêmes les aliments il a été pris des arrangements avec une personne qui préparera leur nourriture et les logera pour 4 schellings par mois. Ceux dont les parents sont pauvres ou qui seraient trop âgés pour apprendre à lire et à écrire, pourraient au moins recevoir, s'ils sont intelligents, l'instruction religieuse par le langage des signes, etc. dans l'espace de six mois. L'école est située au pied du courant, Rue Dufresne, près de l'embarcadere des Steamboats de Longueuil. Ve nredi le 7 Septembre.

ETABLISSEMENT DE RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent

LE SOUSSIGNÉ, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui méritent l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc. Z. CHAPELEAU. Montréal, 2 mai 1849.

AVIS.

Aux Capitalistes et autres du Canada et des États Unis d'Amérique.

LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent, avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer maintenant en construction, offre de grands avantages aux Capitalistes et autres personnes entreprenantes, qui désireraient utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite Rivière renferme, particulièrement dans le voisinage du dit Village d'Industrie, par la construction de divers manufactures, dont le Canada a un si grand besoin. Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes), les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures; le tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs. B. JOLLETTE, P. C. LOEDEL, G. DE LAUNDIÈRE, A. T. VOYER. Village d'Industrie, 20 décembre 1849.

ANALYSE DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE. A ST. HYACINTHE,

EAUX FROIDES 47° FAHRENHEIT. Ces eaux contiennent les principes suivants: PRINCIPES GAZEUX. Acide Carbonique (dissout en eau) Protocarburé d'hydrogène (en abondance) PRINCIPES SALINS. Chlorure de Sodium (en abondance) Sulfate de Soude (en petite quantité) Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant. Chlorure de chaux (en abondance) Chlorure de Magnésie (en petite quantité) Sulfate de Magnésis (assez abondant).

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE.

Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorhydriques, carboniques et sulfuriques; de plus que ces eaux tenaient en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide les rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dyspepsie, la cardialgie, dans les vomisements nerveux chez les femmes enceintes. Les chlorures de sodium, les sulfates de soude et les carbonates de cette base qui contiennent ces eaux leur donnent des propriétés antichloruriques très puissantes et bien démontrées; comme l'ont prouvé de nombreuses expériences faites à cet égard: de plus ces sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde. Ils ont encore une propriété bien égne de l'intention des personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu laxative, qui les rend très avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissouts; les urines deviennent alcalines; d'acides qu'elles étaient auparavant. Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acides de l'estomac qui sont si fréquentes chez les dyspeptiques et autres personnes atteintes de maladies organiques, de ce viscère. L'on se trouvera bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'ulcération des intestins. L'on ne dira que quelques mots de son emploi en bain; ces bains agissent comme toniques et sédatifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections scorbutiques, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hypocondrie dans les douleurs utérines, dans l'hypertrophie de l'utérus, dans la dysménorrhée, la stérilité, les douleurs de reins, etc. L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement préservatif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses affections dépendantes d'une asthème locale ou générale.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE.

Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop qu'on aime, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jour comme purgative et prise par tumbler avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, diaphorétique et stomachique.

GUÉRISON.

Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguin, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri. M. Joseph Gazaille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a bu à plusieurs reprises, durant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu: depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses d'estomac. M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement les baux qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des dépôts de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra à un prix bien modéré, vu la facilité du transport de St. Hyacinthe à ces autres places, et vu aussi leur nouveauté. Des affiches feront connaître les lieux des dépôts. St Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

L. P. Boivin.

Coan des rues NOIRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTIT de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques quartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc; etc. Montréal, 26 mai.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal 2 Mars, 1849

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les colons.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vaudreuil, 4s. l'acre.

Pour dit dit, à l'est de la rivière Chaudières et de chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour dit dit au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre.

N. B. — Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour dit dit, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vente 4s. l'acre.

Dit dit dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre.

Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payable en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt.

Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher le dixième de la terre, et d'y résider.

Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il a rempli les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défricher, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la Couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux cents locaux respectifs.

DEUXIEME EDITION

Courts Traités

L'ART EPISTOLAIRE,

A L'USAGE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre, de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, les formules de lettres de change, Billets, reçus, quittances; d'une liste des initiales des titres qualitatifs; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs des départements sous l'Exécutif de la Province, et des places de divers Bureaux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc., etc. Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examinateurs pour le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada. A rendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'Imprimerie de P. Gendron rue St. Vincent, No. 21.

LIVRES NOUVEAUX.

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant au public, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants: Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8 Do do do in-12 Do do do in-18 Do des Ecoles chrétiennes in-12 Gymnase moral, grand in-32, et in-36 Do des petits enfants in-32 Do des enfants pieux, in-32 Do de l'enfance chrétienne, in-18 Do Morale et Littéraire, in-12 Do Instructive et amusante, in-18 Do Catholique de Lille, in-18 Etc., etc., etc.

AUSSI:

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits. LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS. E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, } 21 mai 1849.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

GRAINES DE JARDIN

DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des graines.

LES graines de jardins sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différents ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on veut les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAICHES

DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par une expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDIN et de GRAINES DE FLEURS venant de Paris par le Paquet de Baltimore qui fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent:

- Artichauts Asperges
Brocoli Betteraves
Capucines Concombres
Cerfeuil Sarrisettes
Laitue Melons
Montad Oignons
Persil Panais
Raves Rhubarbe
Saffran Sauges
Épinards Sarrisette
Tabacs Navet
Fèves Pois-fleurs
Choux-fleurs Citrouille
Carottes Romarin
Fèves rouges Choux de Savoie
Betteraves blanches, Thym
Poireaux Tomates
Marjolaine etc., etc., etc.

BENJ. WORKMAN & Co. 172, rue St. Paul, coin du Carré de la Domme. Montréal, 16 avril.

P. S. — Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES de FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, etc., dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique. — Les conditions seront très-faciles. — S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent de BON PASSEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR,

Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux MELANGES doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Éditeurs des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, 20 2 6
Chaque insertion subséquente, 0 0 7
Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 6
Chaque insertion subséquente, 0 0 11
Au-dessus de dix lignes, 1ère insertion) chaque ligne, 0 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1
Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

- Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraire
Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Fer. N. P.
Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V.
Ste. Anne, M. P. PILOTE, Ptre. Direct.
Rivière du Loup, M. T. BARIBEAU,
St. Athanasie, M. H. AUBERTIN.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'école près de l'évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

PROPRIÉTAIRE, JOSEPH RIVET Imprimeur. RÉDACTEURS, { Jos. LaRocque, } Ptre. { Fr. Jos. CÉNAS, }